



DROITS DE SUCCESSION

Par **FABIE18**, le **28/10/2023** à **09:37**

Bonjour

J'ai besoin de votre aide concernant la succession de mon frere décé d'un accident de la route.

Les heritiers sont ma mere et mes 3 soeurs , il n'avait pas de conjointe ni enfants.

Nous heritons d'un appartement d'une valeur de 180000 euros.Ma mere et une de mes soeurs et moi meme souhatons conserver cet appartement .Mes deux autres soeurs (filles de ma mere mais pas de notre pere veulent leur part).

Que se passe t'il si elles renoncent a la succession , devons nous regler les droits de succession a leur place ?

Merci par avance pour votre reponse.

Bien a vous

Par **Visiteur**, le **28/10/2023** à **12:07**

BONJOUR

Veulent -elles leur part ou renoncer à la succession ???